



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 14 JANVIER 2025 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA RÉVISION DE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX PERMIS DANS LES ZONES NUMÉROS 407 ET 408 ET L'AUTORISATION DE L'USAGE « DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS » DANS LA ZONE NUMÉRO 210

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

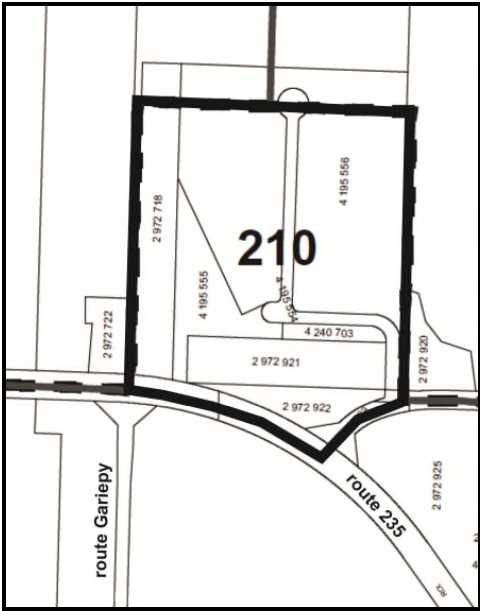
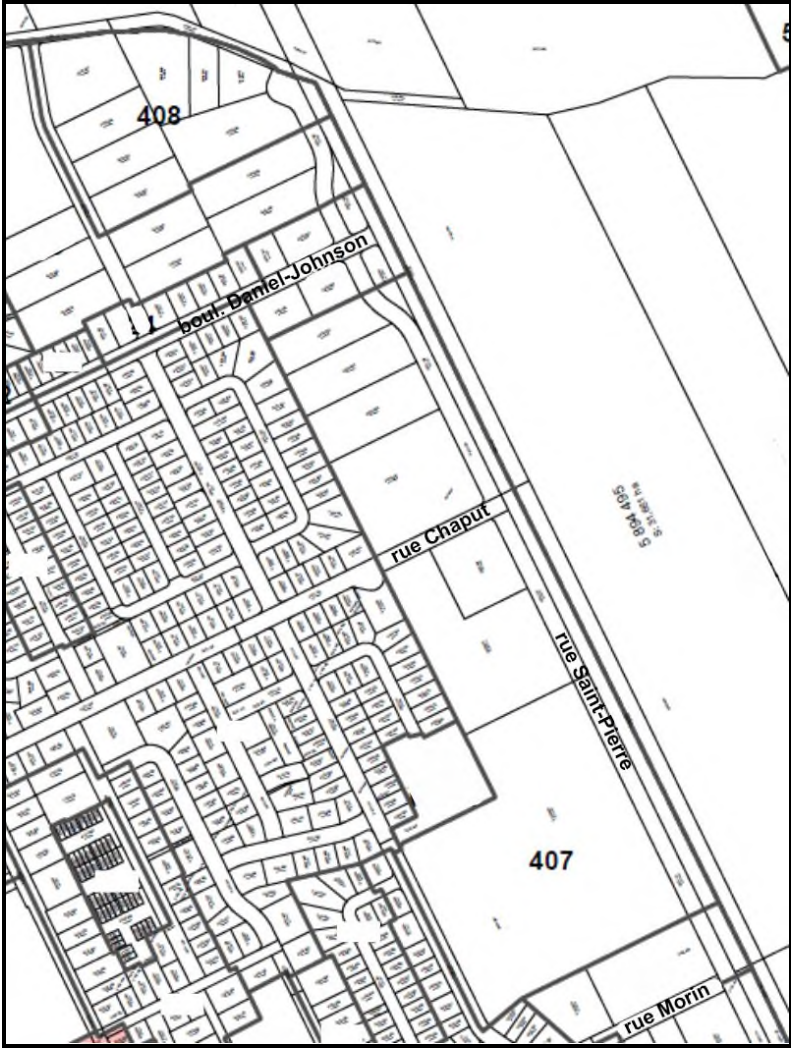
Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-109 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la révision de certains usages commerciaux permis dans les zones numéros 407 et 408 et l'autorisation de l'usage « Dépôt de produits pétroliers » dans la zone numéro 210* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 14 janvier 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-109 a pour objet de restreindre aux seuls établissements de transport et d'entreposage intérieur les usages de la sous-classe commerciale E-2 permis dans les zones industrielles numéros 407 et 408 situées en bordure de la rue Saint-Pierre. Le règlement a également pour objet d'autoriser dorénavant l'usage « *Dépôt de produits pétroliers* » dans la zone numéro 210 située en bordure de la route 235. La délimitation des zones concernées est illustrée sur les plans ci-joint. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 décembre 2024

Annick Lafontaine
Greffière